La Minerve

Le Minervois

Mot du maire

Bulletin municipal JUIN 2020

COVID-19

La pandémie la plus sévère de l'histoire récente fut très certainement la grippe espagnole de 1918. Elle dura 2 ans et connue 3 vagues successives de contagion; plus de 500 millions de personnes furent infectées et près de 50 millions décédèrent. Pour votre information, la deuxième vague fut la plus virulente et compta pour près de 50% du total des décès dus à ce fléau.

Semblable à ce qui se passe actuellement, la population d'alors supportât tellement mal le confinement que, dès le premier déconfinement, le monde se mit à festoyer, abandonnant ainsi toutes précautions.

Ne laissons surtout pas l'histoire se répéter, soyons diligents!

Il est donc important de continuer à observer les consignes émanant de la Santé publique.

Distanciation, rassemblement de 10 personnes et moins provenant de 3 groupes de gens apparentés, déplacements essentiels seulement et lavages fréquents des mains sont toujours de rigueur!

De plus, **le port du couvre visage est fortement recommandé** dans les lieux publics de la municipalité de La Minerve (et d'ailleurs, bien entendu)!

Gestion de crise et relance économique

La pandémie nous obligera à gouverner quelque peu différemment notre municipalité; nous devrons tenter de prévoir les conséquences économiques pouvant affecter directement ou autrement les finances de notre communauté.

Chose certaine et à moins d'un miracle, il y aura appauvrissement des municipalités dans le monde. Les liquidités pourraient venir à manquer, particulièrement si la pandémie s'éternise et si aucun vaccin et/ou remède n'est découvert à court terme.

Face à l'inconnu, le budget devra périodiquement être révisé et certains projets remis en question en cours d'année (2020).

Toutefois et afin de participer à la relance économique mise de l'avant par les autorités gouvernementales, les projets subventionnés iront de l'avant. Nous encouragerons également les achats locaux et tenterons d'intéresser quelques investisseurs créateurs d'emplois. La compétition sera féroce et seules les municipalités innovatrices et proactives réussiront à tirer leur épingle du jeu, selon moi! **À suivre avec un intérêt soutenu, n'est-ce pas?**

Reconnaissance municipale

Depuis le tout début de la pandémie, la Municipalité a mis sur pied un service d'appels téléphoniques destinés aux personnes âgées seules et/ou en perte d'autonomie.

À cet effet, chaque semaine, **10 bénévoles contactent une centaine de personnes**, notamment, afin de s'assurer qu'elles ne manquent de rien et que tout va bien, côté santé.

Très sincères remerciements donc à ces bénévoles qui, en ces temps difficiles, consacrent un peu de leur temps au bien-être de leurs concitoyens!

Bravo! Nous vous en serons éternellement reconnaissants!

Le myriophylle à épis

Malgré le coronavirus, la vie continue, l'environnement demeure important et la bataille pour la protection de nos plans d'eau se poursuit! À cet effet, l'enlèvement graduel du myriophylle à épis à l'été 2020 est toujours prévu et concerne les lacs des Mauves et Chapleau. Dans les faits, il s'agit là d'un enjeu communautaire qui concerne chacun d'entre nous!

Je profite de l'occasion pour vous rappeler l'importance de joindre les rangs de vos associations de lac respectives. L'argent ainsi amassé (à même les cotisations) servira éventuellement à combattre cette plante envahissante.

Consultation publique – politique culturelle

Nous vous avions annoncé, en janvier dernier, que La Minerve aurait sa propre politique culturelle. Malgré les temps incertains actuels, nous sommes confiants et heureux de pouvoir poursuivre cette démarche importante pour la dynamique et la créativité de notre communauté. Afin de s'assurer que les orientations, les enjeux et les objectifs correspondent à l'ensemble des intérêts de nos citoyens, nous sollicitons votre participation à une rencontre virtuelle via la plateforme ZOOM, jeudi le **18 juin, à 19 h**.

Nous souhaitons vous présenter les grandes lignes de la *politique culturelle minervoise*.

Il suffit de vous inscrire par courriel à:
ldurand@municipalite.laminerve.qc.ca

Suite à cette consultation, nous élaborerons un plan d'action. Bienvenue à tous!

Jean Pierre Monette,
maire

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean Pierre Monette	Maire
Marc Perras	Siège #1
Ève Darmana	Siège #2
Lynn Manconi	Siège #3
Mark D. Goldman	Siège #4
Michel Richard	Siège #5
Hélène Cummings	Siège #6

MAYOR'S BRIEF

COVID-19

The most severe pandemic in recent history was certainly the Spanish flu of 1918. It lasted 2 years and experienced 3 successive waves of contagion; more than 500 million people were infected and nearly 50 million died. The second wave of the flu was the most virulent and accounted for almost 50% of the total deaths due to this plague. At that time, the world reacted too hastily after the first wave trying to return to normal life.

Let's not let history repeat itself, let's be diligent by following the instructions of our Public Safety Committee. That means - distance gathering of 10 people or less from 3 groups of related people, essential travel only and frequent hand washing! In addition, ***the wearing of face coverings is highly recommended*** *in La Minerve's public places.*

Crisis management and economic recovery

The pandemic will force us to govern our municipality somewhat differently; we will have to try to anticipate the economic consequences that could directly or otherwise affect the finances of our community. In the face of the unknown, our budget will have to be periodically revised and some projects questioned during the coming year.

However, in order to participate in the economic recovery put forward by the government authorities, subsidized projects will move forward. We will also encourage local purchases and try to attract some job-creating investors. The competition will be fierce so it is in the interest of our municipality to be innovative and proactive.

Municipal Recognition

Since the onset of the pandemic, the Municipality has set up a telephone call service for elderly people who are alone and/or have limited independence. Each week, 10 volunteers contact a hundred people, to make sure that their needs are being met. Very sincere thanks therefore to these volunteers who, in these difficult times, devote their time to the well-being of their fellow citizens!

The Eurasian myriophylle

Despite the coronavirus, life goes on, the environment remains important and the battle to protect our water bodies continues! To this end, the gradual removal of the Eurasian myriophylle in the summer of 2020 is still planned and concerns lac des Mauves and lac Chapleau.

I would like to take this opportunity to remind you of the importance of joining your respective lake associations. The money raised (from the contributions) will eventually be used to fight this invasive plant.

Public consultation - cultural policy

In January we advised that La Minerve would be developing its own cultural policy. Despite the current uncertain times, we are confident and happy to be able to continue this important step to enhance the dynamics and creativity of our community. In order to ensure that the guidelines, issues and objectives correspond to the interests of our citizens, we ask for your participation in a virtual meeting via the ZOOM platform, Thursday, June 18, at 7 p.m. We would like to present to you an outline of the proposed cultural policy for La Minerve, and receive your feedback.

Just sign up by email at: ***ldurand@municipalite.laminerve.qc.ca*** *Following this consultation, we will develop an action plan. Welcome to all!*

Jean Pierre Monette,
mayor

TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE TERRAIN DE TENNIS

Si la météo le permet, les travaux pour la 2e couche de pavage sur le terrain de tennis devraient être effectués au cours de la semaine du 15 juin prochain.

Il est important de savoir que pour des raisons de qualité, la peinture acrylique ne sera apposée que 20 jours après la fin des travaux de pavage. Mais soyez sans craintes, nous procéderons à la réinstallation du filet quand même afin de permettre aux joueurs d'y pratiquer leur sport favori même si le lignage n'y est pas complété.

La Minerve

TFLM TÉLÉ-FIBRE LA MINERVE

lacbelle

INTERNET HAUTE VITESSE SUR FIBRE OPTIQUE LA MINERVE ET LE SECTEUR LAC LABELLE

Projet en cours de réalisation

COVID-19 – Service essentiel

TFLM, en tant que câblodistributeur, offre un service jugé essentiel à la population. Considérant les directives de la Santé publique, ***nous maintenons le Service à la clientèle en télétravail durant les heures d'ouverture.***

819 274-1553 / Sans frais: 1-833-274-TFLM (8356)

L'installation des fils de service et les *mises en service* par la firme GMGTech se poursuivent.

Évolution des travaux

La construction des secteurs ***DORSALE, Lac Chapleau et Lac Désert réseau existant*** est *complètement terminée*. Les résidents de ces secteurs peuvent donc être branchés sur demande, dès le paiement des frais exigés et la pose du fil de service.

Les secteurs ***Lac Chapleau et Lac Désert nouveau réseau*** sont en mode *installation des terminaux de branchement* et branchement des clients.

Pour le secteur ***Lac à la Truite*** (incluant Chadrofer), l'installation des fils de service pour les clients ayant souscrit à notre offre finale se fera très prochainement. La pose des terminaux de branchement suivra ainsi que les mises en service.

Les travaux de construction du secteur ***Lac Labelle*** débuteront cet été, dès la réception des permis de construire. Les autres secteurs, ***Lac Équerre*** et ***Lac La Minerve*** suivront.

Demande de subvention

TFLM est toujours en attente de décisions gouvernementales pour la réalisation de *travaux complémentaires au projet en cours*, comprenant 18 chemins non inclus au projet initial et l'accélération des branchements.

Modes de paiement

Le paiement par *cartes de débit et de crédit* a été ajouté à nos modes de paiement pour faciliter les transactions.

Inscription à notre base de données

À date, plus de ***1090*** personnes de la Municipalité de La Minerve et du secteur Lac Labelle se sont inscrites, démontrant un intérêt marqué pour les services ***INTERNET HV***, ***Télévision HD*** et ***Téléphonie résidentielle***.

Plus de 220 clients branchés

Claude Proulx, ing.
Directeur général Télé-Fibre La Minerve
dg@telefibrelaminerve.com

PLAGE MUNICIPALE

Les circonstances liées à la COVID-19 nous forceront sans doute à modifier l'accès à notre plage municipale sur la rue des Guides. Nous espérons pouvoir ouvrir la plage vers la fin juin (date exacte à déterminer), le tout en conformité avec les mesures que les autorités gouvernementales mettront de l'avant.

Nous croyons qu'il faudra s'attendre à ce que le nombre de personnes admises en même temps soit limité et que des moments soient réservés exclusivement pour le camp de jour.

Lorsque nous aurons obtenu toutes les informations nécessaires, nous les afficherons sur notre site Internet, sous l'onglet « Loisirs culture », section « Plage publique ».

La Minerve

SÉANCE DU CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2020

Administration

Il a été convenu de réserver un montant de 94 551,97 $ du surplus budgétaire 2019, pour le service de la collecte des ordures.

Une aide financière au montant de 18 000 $, payable en trois versements, a été accordée à la Maison des jeunes de La Minerve, afin de les aider à couvrir leurs frais et permettre de maintenir ce lieu de rencontre pour les 11 à 17 ans de la municipalité.

Il a été convenu de verser un montant de 100 $ à chacun des responsables des croix de chemin sur notre territoire, pour l'achat de fleurs, engrais et autres.

Une aide financière au montant de 1 000 $ a été versée au Comité des citoyens du lac aux Castors, notamment afin de compenser pour la tonte du gazon du terrain municipal situé en face du centre communautaire.

Il a été convenu de louer, de Répit Lac Castor (Lynn Manconi), une partie de son emplacement situé au 761, chemin des Pionniers, ainsi que certaines facilités devant servir à opérer la station de lavage s'y trouvant, et ce, moyennant un loyer mensuel de 300 $ pour la saison estivale 2020.

La station de lavage située au lac aux Castors étant dorénavant louée par la Municipalité, il a été convenu d'accepter la proposition reçue de monsieur Philippe Goujard, pour en poursuivre l'opération au cours de l'été 2020, et d'autoriser la direction générale à signer l'entente à intervenir avec monsieur Goujard, laquelle permettra aux utilisateurs des lacs La Minerve, aux Castors, Mulet et de la Grange d'y faire laver leurs embarcations.

Les entreprises suivantes ont été reconnues comme "autres postes de lavage" autorisés à effectuer le lavage des embarcations mais **uniquement** dans les cas suivants :

- L'embarcation appartient soit à un contribuable ou au conjoint de celui-ci; ou soit à un non-contribuable saisonnier ou au conjoint de celui-ci (preuve à l'appui);
- L'embarcation est entreposée ou réparée auprès de l'entreprise reconnue.

Ces entreprises sont : Garage André Laramée, Garage SOS Mécano inc., Thibault Marine inc., Aqua Sport Marine et Desjardins Marine de Ste-Adèle. Quais Écologiques 100% Cèdre inc. a été autorisé strictement pour le lavage nécessaire lors de la livraison des quais.

Transports

Le conseil municipal a entériné l'embauche de madame Sandra Stanley comme préposée aux travaux publics, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

Suite à l'ouverture des soumissions pour le traitement de surface sur les chemins Després et des Fondateurs, il a été convenu d'accepter la soumission de « FranRoc Division de SINTRA inc. », au coût de 3,25 $ le mètre carré pour le traitement de surface simple et au coût de 6,30 $ le mètre carré pour le traitement de surface double, plus les taxes applicables.

Il a été convenu d'entériner le contrat pour la deuxième couche de pavage sur le terrain de tennis, au seul soumissionnaire « Asphalte Bélanger », au coût de 18,60 $ le mètre carré, pour un total ne devant pas excéder 12 462 $, plus les taxes applicables.

Hygiène du milieu

Le règlement numéro 689 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles a été déposé et est entré en vigueur le 3 juin dernier. Ce règlement peut être consulté sur notre site Internet, sous l'onglet « Administration », section « Règlements municipaux ».

Les membres du conseil ont entériné le mandat accordé à la firme « AJ Environnement » pour le dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour l'arrachage manuel du myriophylle à épis aux lacs des Mauves et Chapleau, et ce, moyennant un coût n'excédant pas 1 980 $, plus les taxes applicables.

La Minerve

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Avez-vous fait vidanger votre fosse septique?

Afin de préserver la vie de votre installation septique, il est important de la faire vidanger selon le règlement provincial en vigueur. En effet, les propriétaires résidents à l'année doivent vidanger leur fosse à tous les **deux** ans alors que les propriétaires non-résidents (adresse postale à l'extérieur de La Minerve) doivent la vidanger aux **quatre** ans.

Une preuve de vidange doit être acheminée au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité, à l'adresse suivante : inspecteur@municipalite.laminerve.qc.ca

Les propriétaires qui accusent un retard dans la vidange de leur fosse septique, recevront un avis écrit au cours des prochaines semaines.

La tournée des puisards se poursuit!

Suite à l'adoption en 2016 du règlement sur le remplacement obligatoire des puisards, un bon nombre de propriétaires ont mis à jour leur système septique. Nous poursuivons tous nos efforts afin de maintenir un environnement sain et durable. Si vous avez un puisard, veuillez nous contacter et nous vous assisterons pour définir quelles sont les étapes subséquentes à franchir.

Un lac en santé = une rive végétalisée

Pour la santé de votre lac, la bande riveraine joue un rôle primordial. Elle est en fait le poumon du lac et agit comme frein aux sédiments tout en filtrant les polluants et en rafraîchissant la berge.

Un truc : soyez « vert » et paresseux et cessez de tondre le gazon dans votre rive.

La règlementation actuelle prévoit de laisser une rive de 10 ou 15 mètres, selon la pente du terrain, dans son état naturel. Contactez-nous pour plus de détails.

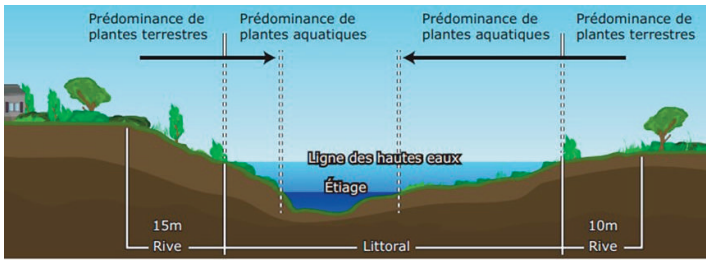

Roulottes et activités de camping

Il est interdit d'installer une roulotte ou de faire des activités de camping sur un terrain vacant. L'entreposage de roulottes ou tentes-roulottes est permis seulement sur un terrain avec une construction résidentielle.

Si par contre vous êtes construit, il est possible d'obtenir, auprès de la Municipalité, un certificat d'autorisation pour une période de 14 jours consécutifs, afin de vous en permettre l'utilisation.

Patrouille nautique

Cet été, vous rencontrerez nos patrouilleurs nautiques sur le territoire. Ils seront aux barrières des descentes publiques et sur nos plans d'eau. Leur mandat est varié, ils doivent veiller à l'application du règlement sur le lavage des embarcations ainsi que des règlements sur les nuisances et sur le brûlage.

N'hésitez pas à prendre contact avec eux si vous avez des questions en lien avec ces sujets.

N'oubliez pas, la navigation se conjugue avec courtoisie ! Réduisez votre vitesse lorsque vous approchez les berges et lorsque vous rencontrez d'autres plaisanciers. En réduisant votre vitesse, vous protégez les rives et le lac contre l'érosion et la sédimentation qui réchauffent le lac.

Bon été!

TRAVAUX PUBLICS

Distribution de compost

Le 16 mai dernier, environ 40 tonnes de compost ont été distribuées gratuitement aux citoyens de La Minerve. Ce 40 tonnes représente la quantité redevable à La Minerve en fonction du tonnage collecté à partir de nos bacs bruns. Si nous voulons en avoir davantage l'an prochain, il suffit d'augmenter le volume de matières organiques que nous mettons dans nos bacs bruns!

Sécurité routière

Nous faisons appel à la courtoisie et à la prudence de tous les conducteurs qui circulent sur les chemins municipaux afin de préserver la sécurité des piétons et des employés municipaux qui pourraient avoir à y effectuer certains travaux en cette période de l'année.

Abat-poussière

Le temps beau et sec a amené des réajustements au niveau de l'épandage d'abat-poussière sur notre réseau routier. Si on compare avec les années passées, le Service des travaux publics a dû devancer les dates d'épandage de près de 3 semaines! Sachez qu'il est important de synchroniser l'épandage en fonction du passage de la niveleuse et en fonction de la température si nous voulons optimiser son rendement et sa durée de vie. L'épandage ne se fait donc pas toujours à la date qui avait été prévue.

HORAIRE
DES STATIONS DE LAVAGE

Les deux stations municipales pour le lavage des embarcations sont maintenant en opération avec des mesures adaptées à la réalité de la COVID-19 et avec un horaire adapté pour chacune d'elles :

Station située au garage municipal

(75, chemin de La Minerve – tél : 819 681-3380, poste 5534)

Vendredi, samedi, dimanche et lundi : ..... de **8 h** à **17 h**
Mardi, mercredi et jeudi : ..... de **8 h** à **12 h**

Station située au lac aux Castors

(761, chemin des Pionniers – tél : 819 274-2929)

Pour les usagers des lacs aux Castors, La Minerve, Mulet et de la Grange :

Vendredi : .....de **16 h** à **20 h**
Samedi et dimanche : .....de **8 h** à **12 h**

Sur rendez-vous pris 3 heures à l'avance, au numéro : 819 274-2929

Merci de nous aider à protéger nos lacs !

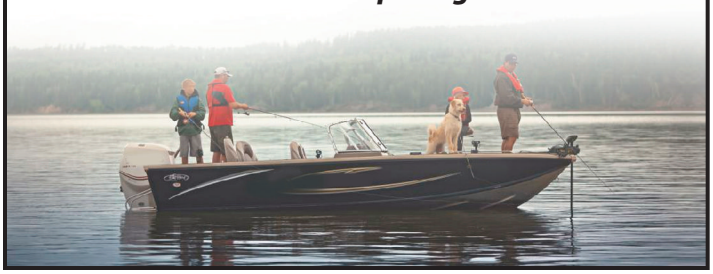

Vu la situation particulière que nous vivons en lien avec la COVID-19, la Municipalité a dû ajuster sa formule de camp de jour afin de se conformer aux mesures sanitaires imposées par la Santé publique.

Par conséquent, le camp de jour sera offert **exclusivement** aux résidents de La Minerve et le nombre de places disponibles sera limité à **14**. Dans les circonstances, la priorité sera accordée aux parents travailleurs et nous demandons aux familles qui peuvent se débrouiller sans camp de jour cet été, de laisser la place à ceux qui sont vraiment dans le besoin.

Vous pouvez consulter notre site Internet, sous l'onglet « Loisirs culture », section « Camp de jour », afin de prendre connaissance du document intitulé « Infos parents 2020 ». Celui-ci vous fournira toute l'information nécessaire ainsi que les particularités à connaître avant de procéder à l'inscription de votre enfant.

Vous pourrez ensuite compléter le « Formulaire d'inscription » et l'acheminer à la Municipalité, soit par courriel à l'adresse : **reception@municipalite.laminerve.qc.ca** ou dans la boîte aux lettres située sur le perron de l'hôtel de ville.

L'analyse des inscriptions reçues se fera en date du 12 juin prochain et tous les parents ayant déposé un formulaire seront contactés afin de les informer de l'acceptation ou non de leur demande.

BIBLIOTHÈQUE La Minerve

Depuis le 9 juin, la bibliothèque de La Minerve est heureuse de vous offrir un service de prêt **SANS CONTACT.**

N'hésitez pas à nous contacter, il nous fera plaisir de préparer vos livres et de vous donner un rendez-vous pour venir les récupérer au comptoir de prêts.

Pour découvrir nos collections et pour faire vos réservations en ligne : **www.mabibloamoi.ca** en sélectionnant : La Minerve.

Vous pouvez téléphoner au 819 681-3380, poste 5550 ou 5551 ou communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : **biblio@municipalite.laminerve.qc.ca**

HEURES D'OUVERTURE :
Mardi : ..... 9 h à 17 h
Jeudi : ..... 9 h à 17 h
Vendredi : ..... 9 h à 17 h

CHANGEMENT DE L'HORAIRE EN VIGUEUR.

Un retour à l'horaire «presque normal» à compter du 1er juin.

l'inter des Laurentides

HORAIRE
transitoire en vigueur le 1er juin 2020

transit

POUR PLUS D'INFORMATIONS VISITEZ NOTRE SITE WEB:

SERVICE À LA CLIENTÈLE :
Tous les jours de 8 h à 19 h
819-774-0485 | Sans frais : 1 877-604-3377

linter.ca

Brunch de la Fabrique

Avis à tous les participants

En raison de la COVID-19, le brunch de la Fabrique ne pourra avoir lieu cette année.

Dans les circonstances, deux choix s'offrent à vous:

- Vous offrez le coût de l'achat du billet en don pour soutenir votre Église, auquel cas nous vous disons un « grand merci ! » ;
- Vous demandez un remboursement auprès de la personne qui vous a vendu le billet.

Peu importe ce que vous choisirez, nous aimerions en être informés afin de nous aider à définir quels travaux d'entretien pourront être effectués cette année pour notre belle église !!

Merci à tous pour votre soutien.

Soyons des voisins solidaires avec les enfants

POUR FAIRE FACE AU CORONAVIRUS

Dans le contexte de la **COVID-19**, d'inspirantes initiatives citoyennes soutiennent les personnes en situation de vulnérabilité, incluant les enfants.

Selon l'Observatoire des tout-petits : « Un parent sur quatre disait en 2015 ne pas pouvoir compter sur son entourage lorsqu'il n'en peut plus.[1] »

De simples gestes de solidarité et d'empathie envers les familles, les tout-petits et les enfants peuvent faire une différence.

Ce n'est pas simple d'être parent. Besoin de soutien?

Dans cet esprit, poursuivons et multiplions les gestes d'entraide et de bienveillance qui peuvent faire une différence dans la vie des plus petits.

Obtenez de l'aide en contactant la **Fédération québécoise des organismes communautaires Famille** ou la **LigneParents de Tel-jeunes** : 1 800 361-5085

Enfin, n'oubliez pas que les virus disparaissent, mais que le bon voisinage, lui, demeure.

La santé physique et psychologique des enfants et des adolescents s'est détériorée pour plusieurs d'entre eux pendant cette période de confinement.

Saviez-vous que vous pouvez être un facteur de protection pour les enfants de votre voisinage?

Loin de l'école ou de la garderie, les enfants sont entièrement dépendants de leurs parents. En confinement, les facteurs de risque de la maltraitance sont amplifiés par le stress, par le manque de ressources et par la précarité.

Si vous êtes témoins de signes de maltraitance ou de négligence envers un enfant ou dans un milieu familial... **AGISSEZ!**

Contactez le **directeur de la protection de la jeunesse** (DPJ) de votre région.

AUTRES RESSOURCES :

- SOS violence conjugale 1 800 363-9010
- Centre de prévention du suicide du Québec 1 866 APPELLE (277-3553)

En cas d'urgence, appelez le 911 sans hésiter!

Vous croyez qu'une famille vivant à proximité pourrait vivre des difficultés?

Soutenir les parents, c'est aussi soutenir les enfants.

Questionnez ces familles pour en apprendre plus sur leurs besoins, trouvez un prétexte pour offrir votre meilleure croustade aux pommes ou prenez du temps pour prendre des nouvelles de vos jeunes voisins.

Des enfants ont exposé des arcs-en-ciel dans leur fenêtre? Demandez aux parents si vous ne pouvez pas offrir quelque chose pour les récompenser. Vos gestes peuvent faire des miracles dans le quotidien des gens!

Partagez vos initiatives sur les pages Facebook **@voisinssolidairesQc** et **@Carrefourmunicipal** avec le mot-clic **#Tousensemble**

En savoir plus : **voisinssolidaires.ca**

CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

[1]Observatoire des tout-petits : https://tout-petits.org/actualites/coronavirus/consequences-de-la-pandemie-sur-les-facteurs-de-risque-lies-a-la-maltraitance-des-tout-petits/

POLITIQUE CULTURELLE MINERVOISE

CONSULTATION PUBLIQUE

Rencontre virtuelle via la plateforme ZOOM jeudi le 18 juin, à 19h. Inscrivez-vous par courriel à: ldurand@municipalite.laminerve.qc.ca avant le 17 juin, à midi.

La Minerve

Port du couvre-visage dans les lieux publics

Avertissement :

Les enfants de moins de 2 ans, les personnes avec des difficultés respiratoires, les personnes handicapées ou incapables de retirer leur couvre-visage sans l'aide d'une autre personne ne devraient pas le porter.

Quand ?

- Lorsque la distanciation physique n'est pas possible dans les lieux publics, par exemple lorsque vous faites vos courses ou que vous utilisez les transports en commun. **Si vous êtes malade, restez à la maison.** Si vous devez vous rendre à la clinique ou à l'hôpital, vous pouvez porter votre couvre-visage jusqu'à ce qu'on vous donne un masque de procédure.

Pourquoi ?

- Les personnes infectées à la COVID-19 n'ont pas toutes des symptômes. Certaines personnes peuvent être infectées sans le savoir. Le port du couvre-visage pourrait permettre de diminuer le risque qu'une personne infectée transmette la COVID-19 à d'autres. Le port du couvre-visage dans les lieux publics doit obligatoirement s'accompagner des autres mesures de protection, comme l'application des mesures d'hygiène et de distanciation physique. Le couvre-visage doit être utilisé et nettoyé adéquatement.

Comment utiliser votre couvre-visage ?

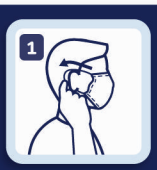

1 Placez le couvre-visage sur le nez et la bouche à l'aide d'une main. À l'aide de l'autre main, fixez-le derrière vos oreilles avec les élastiques (ou la ficelle).

2 Ajustez votre couvre-visage sur votre nez.

3 Ajustez également sous votre menton.

→ Lavez-vous les mains **AVANT** et **APRÈS** l'utilisation.

→ Changez le couvre-visage s'il est humide, souillé ou endommagé.

→ Ne gardez pas le couvre-visage accroché à votre cou ou pendu à une oreille. Gardez-le sur votre visage et évitez de le toucher. Si vous touchez votre couvre-visage pendant que vous le portez, lavez-vous les mains.

→ Pour retirer le couvre-visage, saisissez uniquement les élastiques (ou les ficelles) sans toucher le devant du couvre-visage.

→ Repliez les parties extérieures du couvre-visage l'une sur l'autre et déposez-le dans un sac propre. Lavez votre couvre-visage dès votre retour à la maison avec le reste de votre lessive.

Le couvre-visage ne remplace pas :

Le lavage des mains

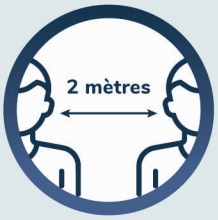

La distanciation physique

L'isolement à la maison si vous êtes malade

Votre gouvernement

Québec

LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

RECOMMANDE FORTEMENT

LE PORT DU COUVRE-VISAGE DANS LES LIEUX PUBLICS